

16 juin 2017 -17:33

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2017

Participation belge à l'Enhanced Air Policing Mission en Estonie

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à l'Enhanced Air Policing Mission (EAPM) en Estonie en 2017.

Le renforcement des activités de police de l'air dans l'espace aérien septentrional fait partie du *Readiness Action Plan* de l'OTAN. Ce plan comprend des mesures visant à accroître la réactivité de l'Alliance envers toutes les menaces dans le nouvel environnement sécuritaire, en particulier aux frontières du territoire de l'Alliance. Une plus grande présence des moyens aériens, terrestres et maritimes, sur base de relèves, dans la partie orientale de l'Alliance ainsi qu'un état de préparation supérieur demandent des efforts supplémentaires de la part de chacun des 28 alliés.

Quatre F-16 belges seront déployés sur l'aéroport militaire d'Amari en Estonie, accompagnés d'un détachement de soutien composé d'environ 50 militaires pendant une période d'environ quatre mois (septembre - décembre 2017). Trois personnes de ce détachement seront engagées au sein du *Control and Reporting Post* d'Amari pour l'entraînement et le coaching du personnel de la défense aérienne estonienne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>